



PME

EMPLOIS DURABLES

DOSSIER DE PRESSE

17 février 2016

EN SYNTHÈSE

- La création d'un fonds en faveur de l'emploi durable doté initialement de 210 M€.
- Une initiative originale portée par AG2R LA MONDIALE et KLESIA, deux groupes de protection sociale, avec un engagement respectif de 100 M€. L'OCIRP (Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance) est également partenaire à hauteur de 10 M€.
- L'objectif premier est avant tout le financement et l'investissement des entreprises françaises (PME et ETI) ou produisant en France.
- Une intervention en dettes et en fonds propres avec des contraintes spécifiques en termes de liquidité, de rendement et de risques.
- Une société de gestion « faitière » - ACOFI Gestion – et 4 équipes de gérants de fonds « sous-jacents » spécialisés :
 - Poche « actifs liquides » (50 %)
 - AGICAM¹ : instruments de crédit « liquides »
 - La Française AM : fonds dédié d'actions de sociétés cotées
 - Poche « actifs non cotés » (50 %)
 - Siparex : actions non cotées et quasi-fonds propres
 - ACOFI Gestion : fonds de prêts et instruments de dettes non liquides
- Création du véhicule : fin décembre 2015

1. Filiale du groupe AG2R LA MONDIALE

SOMMAIRE

<i>LE MOT DU MINISTRE</i>	7
<i>DES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE S'ENGAGENT DANS LA BATAILLE POUR L'EMPLOI</i>	8
<i>LES CARACTERISTIQUES DU FONDS « PME EMPLOIS DURABLES »</i>	9
<i>LES « FONDS DE PRETS A L'ECONOMIE », UN OUTIL AU SERVICE DE L'EMPLOI</i>	11
<i>L'ENJEU DU FINANCEMENT DES PME ET ETI</i>	12
<i>LES CREATEURS DU FONDS « PME EMPLOIS DURABLES »</i>	15
<i>LES PARTENAIRES DU FONDS « PME EMPLOIS DURABLES »</i>	18

LE MOT DU MINISTRE

EMMANUEL MACRON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE.

Le Gouvernement n'a cessé depuis le début du quinquennat de travailler à améliorer la mobilisation de l'épargne financière des ménages français au service du financement des entreprises et en particulier des PME-ETI.

Cette mobilisation a été marquée par plusieurs réformes : des réformes fiscales, avec la modification du régime des plus-values mobilières, l'introduction de nouveaux produits d'épargne comme le PEA-PME et le soutien aux nouveaux contrats d'assurance-vie « eurocroissance » et « vie-génération » et des réformes réglementaires et prudentielles comme, par exemple, l'introduction des fonds de prêts à l'économie comme actifs éligibles pour diversifier les options de placement des assureurs, des mutuelles et des institutions de prévoyance, dans l'intérêt des épargnants et du financement de l'économie.

Pour autant, ce qui fait que ces réformes se traduisent ou non en financements pour nos PME, c'est la mobilisation des acteurs financiers. Qu'il s'agisse de commercialiser de nouveaux contrats ou de diversifier son allocation d'actif, c'est certes une question de fiscalité et de réglementation mais aussi une question de mobilisation et de volonté.

Le fonds « PME Emplois Durables » qui est lancé aujourd'hui l'illustre parfaitement. Il résulte de la mobilisation de trois acteurs de la protection sociale : AG2R LA MONDIALE, KLESIA et l'OCIRP qui ont décidé de lancer ensemble un fonds de 210 M€ destiné à financer les PME. L'originalité de l'approche réside dans le caractère mixte du fonds alliant dettes et fonds propres pour financer des PME/ETI cotées ou non. Il est donc construit pour pouvoir s'adresser à la demande de financement des PME dans toute sa pluralité.

Son lancement a été rendu possible par des évolutions réglementaires et en premier lieu l'introduction pour les institutions de prévoyance de la possibilité de souscrire à des fonds de prêts. Cette dynamique, je l'ai poursuivie dans le cadre de la loi pour la croissance et l'activité qui a introduit pour ces institutions la possibilité de prêter en direct. Je me réjouis donc qu'aujourd'hui des organismes se saisissent des nouvelles opportunités d'investissement que le Gouvernement a ouvert et souhaite que cela soit là un premier fonds avant beaucoup d'autres.

DES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE S'ENGAGENT DANS LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

Deux groupes de protection sociale français à gestion paritaire, **AG2R LA MONDIALE** et **KLESIA**, créent un fonds de financement pour porter le développement et la création d'emplois dans les PME. Chacune des deux entités a apporté 100 M€. Ce fonds est ouvert à tout investisseur institutionnel : ses initiateurs seraient heureux que d'autres investisseurs (en particulier des groupes de protection sociale) les rejoignent dans ce programme, comme l'a fait l'OCIRP, ce qui a porté la capacité d'investissement du fonds à 210 M€.

Le Fonds "PME Emplois Durables" a pour vocation de mobiliser des ressources à long terme en faveur d'entreprises créatrices d'emplois durables. Il comporte par ailleurs une approche ISR (Investissement Socialement Responsable).

« *Les PME et TPE représentent un gisement potentiel de créations d'emplois sur le territoire français. C'était une évidence pour les groupes de protection sociale qui sont directement concernés par le maintien et le développement de l'emploi, de s'engager à leurs côtés* », précise **Christian Schmidt de la Brélie** Directeur général de KLESIA.

« *Avec ce fonds, AG2R LA MONDIALE souhaite contribuer au financement des entreprises engagées dans le social afin de les accompagner dans leur développement et la création d'emplois. Ce fonds s'adresse à des PME qui emploient entre 15 et 500 salariés et réalisent un chiffre d'affaires compris entre 0 et 50 M€* », déclare **André Renaudin**, Directeur général d'AG2R LA MONDIALE.

A l'**initiative** du fonds Thibault Lanxade, Vice-président du Medef en charge de l'entrepreneuriat et des TPE-PME et administrateur de KLESIA, préside le Conseil d'administration et le **Comité stratégique du Fonds**.

« *En contribuant à la transmission et au développement des TPE et PME, le Fonds « PME Emplois Durables » est une initiative forte, permise par la loi Macron 1, des groupes de protection sociale pour*

participer au renforcement du tissu entrepreneurial français. Ce fonds est donc ouvert à tout acteur concerné qui souhaite affirmer, de cette manière, sa légitimité à favoriser la création d'emplois. Les TPE et PME sont des joyaux, aidons-les ! » considère Thibault LANXADE.

Le Comité d'investissement est constitué des directeurs financiers des investisseurs.

LES PME ET TPE, PREMIERS MOTEURS DE L'EMPLOI

Contribuer au développement et à la solidité financière des PME et TPE est devenu un enjeu majeur pour l'économie française. Entre 2002 et 2012, plus de 600.000 emplois nets ont été créés par les entreprises de moins de 500 salariés¹. La répartition est globalement équilibrée entre les sociétés de moins de 20 salariés et celles comptant 20 à 499 salariés. Or, dans le même temps, l'emploi dans les ETI et les grandes entreprises a stagné. Le constat est à peu près identique dans les autres pays de l'Union Européenne où les PME et TPE ont contribué à hauteur de 85 % aux créations nettes d'emplois² entre 2002 et 2010.

PLUSIEURS MODALITÉS DE FINANCEMENT SONT PROPOSÉES AUX ENTREPRISES

Le fonds « PME Emplois Durables » propose plusieurs modalités de financements (fonds propres ou dettes) à différents types d'entreprises (TPE, PME, ETI, cotés ou non cotés).

Centré sur le « made in France », le fonds « PME Emplois Durables » financera et investira majoritairement dans les entreprises françaises ou produisant principalement en France. Il s'appuiera sur des critères qualitatifs tels que la capacité à créer de l'emploi et la contribution à la recherche et à l'innovation.

1. Etude KPMG pour Planète-PME, juin 2015
2. Source : Commission Européenne

AIDER LES PME À GRANDIR ET À SE TRANSMETTRE

Le fonds "PME Emplois Durables" contribue à la transmission et au développement des TPE et PME ainsi qu'à leur transformation en ETI. Ce fonds est ouvert aux investisseurs institutionnels et à d'autres acteurs de l'économie sociale qui réaffirment, de cette manière, leur **légitimité** à favoriser^{er} la création d'emplois, source **principale** de financement de la protection sociale. C'est donc un cercle vertueux.

CHIFFRES CLÉS DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

- **3 092 000 entreprises 1**
 - 3 087 700 TPE/PME
 - 4 790 ETI
 - **14 millions d'emplois dans les entreprises¹**
 - 6 998 300 emplois dans les TPE/PME
 - 3 289 400 emplois dans les ETI
 - **2 594 milliards d'euros : PIB de la France²**
 - +0,2 % en 2014
 - +1,2 % en 2015 (prévision)
- 3 763 milliards d'euros¹** : chiffre d'affaires des entreprises en France

LES CARACTERISTIQUES DU FONDS « PME EMPLOIS DURABLES »

Le fonds cible en premier lieu les PME / ETI de 15 à 500 salariés, sans pour autant exclure les TPE, en privilégiant les entreprises dynamiques en termes de croissance et d'emploi, et en assurant une **diversification sectorielle et territoriale**. Dans un contexte de départ en retraite de nombreux dirigeants d'entreprise, le fonds pourra contribuer en particulier à la **recomposition d'actionnariats familiaux**, aux sorties d'associés minoritaires et à la prise de majorité des managements.

UNE SICAV CRÉÉE EN DÉCEMBRE 2015

Le fonds "PME Emplois Durables" a été constitué sous le statut de Société d'Investissement à Capital Variable (**SICAV**) fin décembre 2015. Sa gestion est confiée à **ACOFI Gestion**, société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, affiliée du Groupe La Française.

Sur la base des orientations définies par le Conseil d'administration du fonds, dont les membres représentent les institutions fondatrices, le gérant organise la gestion des différents compartiments du fonds et l'optimisation de la gestion des flux.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le fonds « PME Emplois Durables » vise à accompagner les entreprises en fonction de leurs besoins de ...

- **dettes cotées** (obligations) et **non cotées** (placements privés, prêts,...),
- **actions cotées** et **non cotées** et **quasi fonds propres**,

... avec des règles précises en termes de liquidité, de rendement et de risque et des objectifs complémentaires en termes ISR.

Le fonds a vocation à être investi à hauteur de :

- **50 % en fonds d'actifs non cotés dont 15 % en fonds propres** (actions, ORA, convertibles et quasi fonds propres...) dans des TPE et PME avec **des investissements unitaires allant de 250 K€ à 5 M€** (en moyenne 2 M€) et **35 % en fonds de financement de l'économie** ou en dettes à faible liquidité (ex : financement de brevets) avec des financements unitaires à partir de **100 K€** (financement de la recherche dans des biotechnologies par exemple) ;
- **50 % en fonds d'instruments financiers « liquides » dont 40 % en dettes « liquides » et 10 % en actions cotées** sélectionnées avec une approche ISR exigeante comportant un biais fort sur l'emploi. Cette poche vise à assurer le degré de liquidité nécessaire pour ce type de fonds.

1. INSEE, entreprises par catégorie, novembre 2013
2. INSEE, 3^e trimestre 2015, cumul sur 12 mois

L'UNIVERS ET LE MODE D'INVESTISSEMENT

L'allocation en actions (ou équivalents) non cotées s'articule autour de deux modes d'intervention selon le segment de taille des entreprises :

- **Le segment des petites et moyennes PME (CA<20M€)** adressé principalement par des souscriptions de parts de deux fonds régionaux de Private Equity investissant en fonds propres.
- **Le segment des moyennes et grandes PME (10M€<CA<50M€)** adressé par des souscriptions de parts d'un fonds multirégional de mezzanine investissant en quasi fonds propres.

Les investissements en capital et en financement mezzanine² dans les TPE et PME sont réalisés au travers de fonds sélectionnés par le gérant du fonds auprès du Groupe SIPAREX. Il s'agit de fonds intervenant dans les régions françaises. Les investissements dans les fonds de financement de l'économie sont mis en œuvre au travers de fonds gérés par ACOFI Gestion. Les thématiques de ces fonds concernent notamment le leasing « granulaire », le financement des fournisseurs³, l'énergie et l'environnement.

2. Stratégie mezzanine focalisée sur le small et le Lower MidCap, soit des PME et petites ETI avec une Valeur d'Entreprise comprise entre 25 et 75 M€ (pouvant s'étendre sur 15-150 M€), avec des tickets d'investissement dès 2 M€ et jusqu'à 10 M€. Le thème d'investissement principal sera les opérations sponsorless (2/3) dans des entreprises régionales, avec un équilibre entre la mezzanine de développement (financement croissance organique et/ou externe, refinancement) et la transmission (recomposition d'actionariat familial, sorties de minoritaires, prise de majorité du management).

3. Mécanisme de financement des TPE aux ETI qui travaillent en organisant avec les grands groupes le financement de leur poste fournisseur PME. Autrement dit, les fournisseurs au lieu de « factorer » leur poste client (sur les grands groupes) au prix de leur risque PME, trouvent ici une mobilisation de leur poste client « grands groupes » à un prix plus attractif. Sur les PME(BB-), le rendement attendu est de l'ordre de Libor + 400 bp, la durée est de 3 ans sachant que les programmes portent sur des créances à 3 mois et peuvent être arrêtés à tout moment en cas de problème sur la PME ou le grand groupe, la consommation en SCR est de 9 % environ

L'ENJEU DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE :

Le « Papy Boom » introduit une nouvelle donne dans l'univers des PME et TPE : celui de la transmission d'entreprises.

La Bourse de la transmission, créée par Bpifrance, recense ainsi aujourd'hui plus de 100 000 affaires à reprendre - fonds de commerces ou entreprises. L'Insee prévoit, de son côté, 705.000 départs en retraite de dirigeants d'entreprise entre 2016 et 2020. La pérennisation de ces entreprises et des emplois concernés mérite une attention particulière dans la mesure où la transmission est généralement moins risquée que la création d'entreprise ex-nihilo.

DES PERSPECTIVES DE RENDEMENTS ATTRACTIFS

Le fonds "PME Emplois Durables" offre des perspectives de rendements attractifs dans un univers de taux très bas, avec un niveau de fonds propres réglementaires adapté dans le cadre de la nouvelle réglementation Solvabilité II, un profil de risque maîtrisé particulièrement dans le cadre de « stress test scenarii », tout en poursuivant un objectif sociétal fort : le financement de l'emploi.

STRUCTURE JURIDIQUE DU FONDS «PME EMPLOIS DURABLES»

FORME	SIPS (statut SICAV)
DURÉE	Horizon d'investissement : 7-10 ans
SOCIÉTÉ DE GESTION	ACOFI Gestion
DÉPOSITAIRE	CACEIS Bank France
COMMISSAIRE AUX COMPTES	DELOITTE

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

MONTANT	210 M€ (premier closing)
ACTIFS DU FONDS	Fonds sélectionnés par ACOFI Gestion (FPS, FCPR, FCT, ...)
EMISSION	Une seule catégorie de parts

LA GESTION DES INVESTISSEMENTS

Le Fonds "PME Emplois Durables" met en œuvre une sélection d'investissements favorisant :

- la création d'emplois durables ;
- la recherche et l'innovation.

L'objectif en termes de rendement / risque / liquidité :

- un rendement attractif (supérieur à 3,5 %) ;
- une préservation du capital à un horizon raisonnable (moins de 7 ans) ;
- une liquidité suffisante, permettant des rachats.

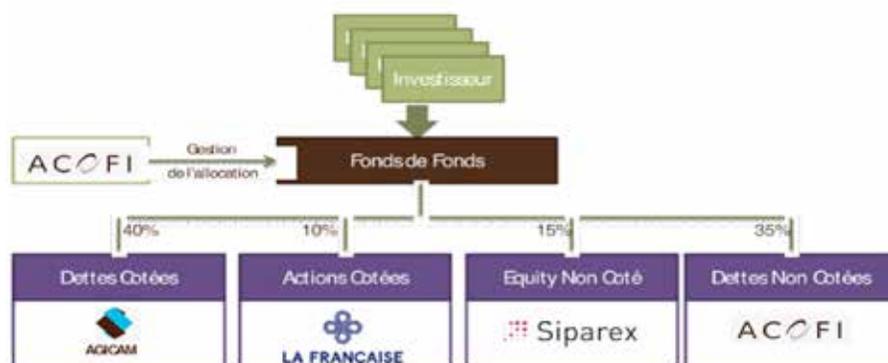
La SICAV est gérée par **ACOFI Gestion**, société de gestion « faitière », bénéficiant des agréments AMF :

- pour chacune des classes d'actif ;
- pour la multi-gestion.

ACOFI Gestion alloue dynamiquement des enveloppes aux sociétés de gestion « allocataires » :

- **AGICAM** (dette liquide)
- **LA FRANÇAISE AM** (actions cotées)
- **SIPAREX** (actions non cotées)
- **ACOFI Gestion** (dette non cotée / fonds de prêts)

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE-CIBLE DU FONDS



LES « FONDS DE PRETS A L'ECONOMIE » (FPE), UN OUTIL AU SERVICE DE L'EMPLOI

2013, CRÉATION DES FPE POUR ORIENTER L'INVESTISSEMENT VERS LES PME

La réforme du code des assurances intervenue en août 2013 (décret du 2 août 2013 n° 2013-717) a élargi la liste des actifs dans lesquels les entreprises d'assurance peuvent orienter une partie de l'épargne des ménages, en particulier le financement en dette des PME-ETI non-cotées via des **fonds de prêts à l'économie**. Par cette réforme, le gouvernement a souhaité accompagner le développement des entreprises et appuyer leurs initiatives

d'investissement en leur assurant un accès à des sources de financement pérennes.

Les investissements sont encadrés et placés sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel. Ces fonds peuvent représenter **jusqu'à 5 % des provisions réglementées, soit un potentiel d'environ 90 Md€**.

Les **fonds de prêts à l'économie** participent également d'une volonté des pouvoirs publics d'adapter la réglementation des placements des entreprises d'assurance dans le contexte de la mise en œuvre de

la directive Solvabilité 2. Cette dernière les pousse à rechercher des placements peu volatils afin de réduire l'impact de la charge en capital (SCR)* dans un contexte général de compression des rendements des actifs.

AG2R LA MONDIALE a très vite tiré parti de cette nouvelle latitude et a noué un partenariat en 2014 avec Bpifrance dans le cadre du programme « Prêts d'avenir ». Considéré alors comme un « prototype », ce fonds de dette a prêté plus de 200 M€ à une centaine de PME et d'ETI de croissance.

FIN 2014, UN ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF AUX GROUPES DE PROTECTION SOCIALE...

Le décret du 17 décembre 2014 (n° 2014-1530) a sensiblement **élargi le cadre des fonds de prêt à l'économie en autorisant les institutions de prévoyance, soumises au code de la Sécurité sociale, ainsi que les mutuelles et unions d'assurance du code de la mutualité à investir dans**

des fonds de prêts à l'économie. Il ouvre notamment la possibilité de créer des fonds au format « **SIPS** » (**Société d'Investissement Professionnelle Spécialisée**) destinés aux **Groupes de Protection Sociale** en vue de mobiliser des ressources à long terme en faveur d'entreprises créatrices d'emplois durables avec un biais ISR et environnement, tout en préservant une certaine liquidité de leur investissement compte tenu de leurs contraintes prudentielles et d'allocation actif / passif.

... ET À DE NOUVEAUX ACTIFS

Parallèlement, le nouveau décret ouvre **l'investissement à six nouvelles classes d'actifs** dont les créances et titre de créances sur les états membres de l'Union Européenne, les entreprises artisanales, les holdings, les projets d'infrastructure, les organismes de placement immobilier non-cotés (OPCI) et les entreprises individuelles.

L'ENJEU DU FINANCEMENT DES PME ET ETI

En 2014, les capitaux investis dans l'économie des PME-ETI par l'intermédiaire de la bourse et des marchés de prêts ont fait **un bond de 80 % pour atteindre 4,8 Mds€**. Ce résultat est dû à la conjonction de trois réformes : l'orientation de l'épargne vers les entreprises, la création des « fonds de prêts à l'économie » qui a lancé les placements privés des titres de dette et la promotion commerciale du marché financier. Ce total est réparti en 3,1 milliards d'euros de fonds propres et assimilés et 1,8 Md€ de prêts obligataires. Ces montants ont financé 178 entreprises, soit une progression de 32 % par rapport à l'année précédente, dont 41 entreprises qui ont bénéficié de prêts⁴.

Les PME et ETI sont :

- Les microentreprises, dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 M€. Les petites

ou moyennes entreprises (PME) dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 M€ ou le total de bilan n'excède pas 43 M€.

- Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** n'appartenant pas à la catégorie des PME, dont l'effectif est inférieur à 5 000 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1 500 M€ ou le total de bilan n'excède pas 2000 M€.

Les crédits mobilisés en faveur des TPE / PME ont évolué de + 2 % sur un an (à fin novembre 2015) pour un total de 375,1 Mds€, et de + 2,8 % pour les seules TPE. Pour la même période, les crédits à l'économie ont augmenté de 3,9 % pour s'établir à 2083 Md€ (+ 4,5 % pour les crédits aux entreprises)⁵.

4. Rapport 2014 de l'Observatoire du financement des entreprises par le marché

5. Fédération Bancaire de France / Banque de France.

LES ENJEUX SPÉCIFIQUES DU FINANCEMENT DES PME ET ETI EN CROISSANCE⁶

Il existe des freins d'ordre divers, notamment culturels, à l'ouverture de capital des PME / ETI, tel le souhait de garder le contrôle du capital et de l'expertise technique en même temps que la liberté dans la direction de l'entreprise (en particulier dans le cas des entreprises familiales), la faible présence de membres indépendants dans les conseils d'administration et la frilosité des investisseurs privés.

LA CONTRIBUTION DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

Le capital-investissement est un outil de renforcement des fonds propres adapté aux besoins des PME et ETI en croissance (deuxième source de financement des PME après les banques). Trop petites pour être cotées en bourse, les PME-ETI en croissance ont besoin de renforcements réguliers de leurs fonds propres. Le marché du capital-investissement s'est développé en France, particulièrement depuis le début des années 2000, pour devenir le deuxième marché européen derrière le Royaume-Uni. En 2014, 1 650 entreprises ont fait l'objet d'un financement par les membres de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capitaux). La France s'inscrit ainsi au deuxième rang mondial en termes de nombre d'entreprises financées (5 000 aux Etats-Unis, 1 300 en Allemagne, 900 en Royaume-Uni, 200 en Italie et en Espagne). Par ailleurs, le marché du capital-investissement français a vu sa taille décupler depuis le milieu des années 1990, passant de 876 M€ investis en 1996 à 8,7 Md€ en 2014.

Depuis 2000, plus de 105 Mds€ ont été investis dans le capital investissement et quelques 5 800 entreprises sont aujourd'hui accompagnées par des fonds de capital-investissement français, dont 89 % d'entre

elles ont leur siège social en France. On peut estimer l'encours des participations du capital-investissement dans les entreprises françaises de l'ordre de 60 Md€. Rapporté au capital social des sociétés non financières françaises susceptibles d'être investies par le capital-investissement, de l'ordre de 700 Mds€, l'encours global du capital-investissement représenterait 6 à 8 % du capital de ces sociétés.

Le capital-investissement soutient particulièrement les secteurs de l'économie de la connaissance ou secteurs d'avenir (informatique, biotechnologie, télécommunication, technologies vertes), dont dépend la compétitivité future de l'économie française. Ainsi, 40 % des entreprises financées en 2014, surtout en capital-innovation, appartenaient à ces secteurs. L'industrie et la chimie, qui demeurent des moteurs économiques majeurs, concentrent à eux seuls près de 20 % du total des montants investis ces 10 dernières années.

Le capital-investissement est donc bien tourné vers les entreprises en croissance : selon une enquête de l'AFIC, en 2013, dans les entreprises soutenues par le capital-investissement, 36 097 nouveaux emplois ont été créés (alors que le secteur marchand en perdait 68 100) et la croissance du chiffre d'affaires de ces entreprises s'est élevée à 1,4 %. C'est au sein des entreprises accompagnées en capital-innovation que la plus forte progression des effectifs (+6,4 %) et du chiffre d'affaires (+18,4 %) a été observée, preuve du dynamisme continu de ce segment, qui contribue au renouvellement du tissu économique.

LE DÉVELOPPEMENT DES OPÉRATIONS DE PLACEMENT PRIVÉ ET LE DÉMARRAGE REMARQUÉ DE L'EUROPE

Le mouvement de désintermédiation du financement en dette a démarré à partir de 2009-2010 de sorte que la part de la dette bancaire diminue au profit de la dette obligataire. Très marqué pour les grandes entreprises, ce phénomène prend une certaine ampleur pour les ETI depuis 2012 grâce au placement privé auprès des

6. Observatoire du financement des entreprises - Rapport sur le financement des PME et ETI en croissance / Octobre 2015.

institutionnels (11 Md€ depuis 2012). La taille moyenne des émissions ne cesse de baisser.

Ce mouvement qui obéit à un besoin de diversification des sources de financement des entreprises de type ETI (même non cotés) est rendu possible par la baisse du coût des opérations et la confidentialité qui les entourent, ainsi que par les besoins d'investissements des institutionnels qui recherchent des actifs de diversification dans un environnement de compression des rendements attractifs au moment où les banques sont contraintes par la réglementation Bâle 3.

Ce développement a été favorisé par l'action coordonnée des pouvoirs publics et de tous les acteurs concernés avec d'une part la réforme du code des assurances conduite à l'été 2013, étendue en décembre 2014 au code de la sécurité sociale et au code de la mutualité (voir infra) et d'autre part, la mobilisation des acteurs du marché pour faire naître le nouveau marché de l'EuroPP.

Le lancement de la Charte de l'EuroPP en 2015, qui définit des règles de bonne pratique et des documentations standard a largement contribué au succès de cette formule appelée à se développer en Europe.

LES CREATEURS DU FONDS « PME EMPLOIS DURABLES »

KLESIA

KLESIA est un groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif. À ce titre, le Groupe accompagne ses clients, actifs et retraités, tout au long de leur vie, dans les domaines de la santé, de la prévoyance, de la retraite complémentaire et de la dépendance ; ainsi que les entreprises dans le déploiement de produits adaptés aux besoins de leurs salariés. L'innovation, l'action sociale et la prévention marquent également l'engagement sociétal de KLESIA et son soutien en faveur des personnes fragilisées.

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

KLESIA gère la retraite complémentaire, grâce à ses institutions Carcept (caisse de retraite complémentaire des salariés du transport routier) et KLESIA Retraite Arrco (caisse de retraite complémentaire interprofessionnelle pour l'ensemble des salariés) ainsi que KLESIA Retraite Agirc (caisse de retraite complémentaire interprofessionnelle pour les cadres). À ce titre, elle assure la collecte des cotisations auprès des entreprises, le calcul des points, le versement de la pension aux retraités, l'information et le conseil aux entreprises.

Chiffres clés de la retraite complémentaire:
7,1 Md€ de cotisations complémentaires Agirc-Arrco
1,9 million de retraités
300 000 entreprises adhérentes en retraite complémentaire

ACTION SOCIALE

Au-delà de ces métiers, les principes de solidarité mis en œuvre par les régimes Agirc et Arrco s'expriment par l'action sociale des caisses de retraite complémentaire. KLESIA vient ainsi en aide aux personnes fragilisées (cotisants salariés et retraités des institutions relevant de la compétence du Groupe) sous la forme d'aides financières attribuées à des personnes en difficulté et d'actions collectives de prévention et d'accompagnement, telles que des conférences, des ateliers ou des opérations d'information et de sensibilisation. 19 millions d'euros sont consacrés à l'Action sociale

L'ASSURANCE DE PERSONNES :

LA PRÉVOYANCE

Pour compléter les prestations versées par la Sécurité sociale, KLESIA a mis en place des garanties complémentaires de prévoyance, destinées aux entreprises et à leurs salariés. Ainsi, en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité de travail ou d'hospitalisation, elle propose des solutions pour répondre le mieux possible aux besoins et spécificités de ses clients, et anticiper les conséquences, pour l'assuré et ses proches.

LA SANTÉ

Afin de protéger efficacement les individus, KLESIA développe des contrats santé s'adressant aux entreprises et à leurs salariés ainsi qu'aux travailleurs non-salariés et aux particuliers. Ces contrats santé complémentaires sont adaptés à la situation et aux besoins spécifiques des professionnels. Les particuliers (salariés isolés ou retraités) bénéficient quant à eux de garanties modulables, grâce à des contrats individuels spécifiques.

DÉPENDANCE

KLESIA propose aux entreprises comme aux particuliers des solutions spécifiques pour mieux faire face aux risques liés à la perte d'autonomie. Au-delà de ces garanties, le Groupe met également à disposition de ses clients une solution complète de téléassistance, comportant différents niveaux de services pour s'adapter à chaque situation.

ÉPARGNE

Enfin, KLESIA a mis en place des solutions d'épargne collective et individuelle prenant en compte les spécificités et les possibilités financières de chacun.

Chiffres clés de l'assurance de personnes :
1,5 Md€ de chiffre d'affaires en assurance de personnes
3,5 millions de personnes couvertes en assurance de personnes
370 000 entreprises adhérentes en prévoyance et santé

AG2R LA MONDIALE

Un leader de l'assurance de la personne

AG2R LA MONDIALE est le 1^{er} groupe de protection sociale et patrimonial en France. Spécialisé dans l'assurance des personnes, le Groupe offre à ses 15 millions d'assurés, 500 000 entreprises et plusieurs dizaines de branches professionnelles, une gamme complète de produits et services pour protéger la santé, sécuriser les patrimoines et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite.

Un accompagnement tout au long de la vie



Dans tous ses métiers, AG2R LA MONDIALE occupe des positions incontournables :

- N° 1 en retraite complémentaire Agirc-Arrco
- N°2 en retraite supplémentaire
- N° 2 en assurance de la personne (hors groupes bancaires)
- N° 3 en prévoyance
- N° 4 en santé
- N° 5 en assurance perte d'autonomie
- N° 7 en assurance vie épargne

AG2R LA MONDIALE gère plus 100 Mds€ d'actifs, ce qui place le Groupe parmi les principaux investisseurs institutionnels en France.

L'humain au cœur de son activité

AG2R LA MONDIALE est un groupe à gouvernance paritaire et mutualiste. Ce mode d'organisation démocratique lui permet de servir exclusivement les

intérêts de ses assurés et de s'affranchir de toute logique de profit à court terme. C'est la meilleure garantie d'une gestion responsable qui place l'humain au cœur de l'activité. Le Groupe consacre ainsi près de 100 M€ par an pour aider les personnes fragilisées et soutenir des initiatives collectives.

Au plus près du terrain, au plus près des terroirs

Avec près de 100 agences commerciales et 250 points d'accueil répartis sur le territoire français, AG2R LA MONDIALE dispose d'un réseau permettant d'être présent au plus près de ses millions d'assurés. Une proximité qui se retrouve dans la signature du Groupe : « *Le contraire de seul au monde* », qui est à la fois une philosophie et une réalité quotidienne partagée par les 11 000 collaborateurs d'AG2R LA MONDIALE.

L'OCIRP

Depuis près de cinquante ans, l'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (OCIRP) regroupe des organismes de prévoyance à gestion paritaire, qui protège la famille face au décès et à la perte d'autonomie. Les

garanties de prévoyance proposées par l'OCIRP assurent les salariés dans le cadre d'un contrat collectif d'entreprise ou d'une branche professionnelle. Elles se traduisent par le versement de rentes dédiées et une action sociale complémentaire.

Pour la garantie OCIRP VEUVAGE en cas de décès du salarié, l'OCIRP protège le conjoint, concubin ou pacsé et la famille qui percevra un complément financier. Celui-ci est complété par l'accompagnement social qui prévoit le soutien avec une écoute téléphonique, l'aide d'un professeur pour faciliter la scolarité des enfants, et l'aide au passage du permis de conduire pour aider à construire l'avenir professionnel. Un guide d'information sur les démarches et les droits, *Reconstruire* permet de connaître et faire valoir ses droits en complément de l'assistance juridique.

Pour la garantie OCIRP ÉDUCATION, en cas de décès du salarié ou d'invalidité, les enfants percevront une aide financière. L'accompagnement social spécifique apporte un soutien par une écoute téléphonique, facilite la scolarité des enfants avec l'accompagnement d'un professeur et aide à construire l'avenir professionnel des enfants en plus de faciliter le passage du permis de conduire. Un guide d'information sur les démarches et droits, *L'Enfant orphelin*, permet de connaître et faire valoir ses droits en complément de l'assistance juridique.

Pour la garantie OCIRP HANDICAP, en cas de décès du salarié, l'enfant en situation de handicap bénéficiera d'une rente et d'un accompagnement social spécifique. Il s'agit d'un conseil et d'une orientation vers les associations et les établissements spécialisés, d'un accompagnement à l'aménagement du logement pour l'expertise de l'habitat et la réception des travaux. De plus, un livret Handicap recense les droits et démarches face à la situation de handicap en complément de l'assistance juridique.

Pour la garantie OCIRP DÉPENDANCE, en cas de perte d'autonomie, le salarié aidé et/ou aidant bénéficiera en complément de la rente, un accompagnement social spécifique. Il s'agit d'aider les aidants avec un service d'informations générales et de prévention, d'un conseil pour la constitution du dossier pour la recherche ou renseignements sur des structures spécialisées. L'aide porte également sur la recherche de prestataires en cas de dépendance (adaptation du domicile, services d'assistance, télésurveillance)

L'OCIRP EN CHIFFRES

Près de **6 000 000 de garanties** assurent les salariés et leur famille en cas de décès ou de dépendance ;

1 300 000 entreprises adhérentes ;

120 branches professionnelles désignent l'OCIRP ;

Plus de **28 000 bénéficiaires** de rentes versées par l'OCIRP.

Prévenir, agir, soutenir, c'est une question d'avenir.

Pour en savoir plus : Internet : ocirp.fr / Twitter : [@OCIRP](https://twitter.com/OCIRP) / Scoop-it ! : scoop.it/u/ocirp

et l'accompagnement à l'aménagement du logement. De plus, un livret *Aidants, Dépendance, Autonomie : démarches et droits*, apporte des réponses concrètes aux besoins des familles.

Les garanties OCIRP permettent toutes sous certaines conditions de bénéficier d'aides individuelles auprès de l'institution de prévoyance de rattachement.

Dans le prolongement de sa mission, l'OCIRP a choisi de s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et de s'engager dans des missions d'intérêt général. L'OCIRP s'investit pour faire évoluer les grands sujets de son expertise d'assureur à vocation sociale. Dans cet objectif, l'OCIRP s'est d'abord engagé à travers l'association Dialogue & Solidarité, fondée en 2004, pour offrir un accompagnement spécifique aux veuves et veufs, dans la continuité de la garantie veuvage qu'il propose. Puis, en créant la Fondation d'entreprise « Au cœur de la famille », en 2009, l'OCIRP a souhaité élargir son action pour soutenir les familles face aux risques de la vie. La Fondation se préoccupe plus particulièrement d'une population méconnue et invisible en France : les orphelins. Depuis 2008, l'OCIRP, les organismes membres, et le monde de la Mutualité, organisent le débat autonomie, une matinée d'échanges en partenariat avec France Info et Le Monde. Enfin avec le Prix Acteurs Économiques & Handicap créé en 2008, l'OCIRP se place dans une

démarche citoyenne qui valorise les actions innovantes en faveur des personnes en situation de handicap pour faciliter leur insertion dans la société. Une démarche

qui s'inscrit dans la rencontre d'une problématique sociale, celle du handicap en France, et du savoir-faire métier et social de l'OCIRP.

LES PARTENAIRES DU FONDS "PME EMPLOIS DURABLES"

ACOFI GESTION

Gérant spécialiste « AIFM », ACOFI Gestion est spécialisée dans la conception, la structuration et la gestion de solutions d'investissements en actifs non cotés pour le compte de grands clients institutionnels avec deux grands domaines d'expertise : (1) la gestion d'actifs réels et (2) les fonds de prêts directs à l'économie (fonds ou mandats spécialisés).

L'expertise de l'équipe d'ACOFI Gestion (35 professionnels expérimentés issus du monde de l'asset management et de la banque d'investissement) couvre quatre domaines d'expertise : l'immobilier d'investissement professionnel, les infrastructures (énergies renouvelables), le financement spécialisé des entreprises industrielles et le secteur public hors Etat.

Agréée par l'AMF depuis 1997, ACOFI Gestion gère et/ou conseille environ 1,9 Md€, dont plus de 1,15 Md€ déployés à ce jour au travers d'organismes de titrisation (dont des fonds de prêts à l'économie – FPE) et des fonds d'actifs réels (fonds d'actifs réels « immobilier » et « infrastructures énergétiques »).

Depuis l'automne 2014, ACOFI est un affilié du Groupe La Française au sein de son 4e « Pilier » dénommé Financement direct de l'économie. Le partenariat avec La Française a pour objectif de développer une plateforme originale et puissante dédiée au financement alternatif de l'économie au service des investisseurs. Le Groupe La Française détient une participation de 20 % dans le capital de la société-mère d'ACOFI Gestion. Cette participation a vocation à être portée à 55 % en 2020.

AGICAM

Au cœur de la Direction des Investissements d'AG2R LA MONDIALE, qui a la responsabilité de la gestion de 110,7 Md€, AGICAM est la société de gestion du Groupe. Elle en constitue l'une des ressources et réciproquement bénéficie de ses moyens dans les domaines clés du traitement des opérations, du contrôle des risques et du reporting.

AGICAM qui gère 17,2 Md€, concentre plusieurs savoir-faire essentiels à l'offre du Groupe en matière de solutions d'épargne et de retraite, en particulier :

- La gestion d'OPC (Organismes de Placement Collectif) : 12,6 Md€
- La Multigestion : 5,0 Md€
- La Gestion sous mandat : 13,5 Md€

AGICAM met en œuvre des processus d'investissement qui couvre les principales classes d'actifs

- 10,3 Md€ d'Actions
- 5,7 Md€ d'Obligations
- 1,2 Md€ d'actifs Monétaires

AGICAM est également, avec près de 6,1 Md€, l'un des pionniers et un acteur référent de la gestion Socialement Responsable (ISR).

AGICAM allie la couverture de plusieurs voies d'expression de la gestion d'actifs (gestion collective et gestion sous mandat) à une parfaite maîtrise des environnements techniques et réglementaires de ses clients :

- Gestion financière de la retraite complémentaire ARRCO-AGIRC : 7,9 Md€

(dont 7,6 à moyen-long terme)

- Code des assurances : 4,8 Md€ auxquels s'ajoutent 2,8 Md€ en Unités de compte
- Code de la Sécurité Sociale pour les institutions de prévoyance : 0,4 Md€

- Code de la mutualité pour les mutuelles santé : 0,3 Md€
- Epargne Salariale : 0,9 Md€

(Données chiffrées au 31/12/2015)

LA FRANÇAISE AM

Filiaire à 100 % de Groupe La Française (plus de 50 Md€ sous gestion), La Française AM est la société de gestion historique du groupe et résulte de plusieurs rapprochements de sociétés dont La Française des Placements, Multifonds et Alteram.

Elle est notée « High Standards » par Fitch Ratings ce qui reflète la solidité de sa plateforme d'investissement, de son cadre opérationnel et de sa capacité à s'adapter rapidement aux nouveaux besoins des entreprises par rapport aux normes observées chez les investisseurs

institutionnels internationaux.

Très tôt positionnée sur la gestion obligataire, monétaire et la gestion diversifiée, elle a bâti un savoir-faire reconnu auprès d'une clientèle institutionnelle. Plus récemment sur la gestion crédit elle a mis en place un partenariat avec S&P Capital IQ lui permettant de renforcer ses capacités d'analyses et de gestion. Dans ce cadre elle a développé une gamme de produits spécifiques répondant aux attentes des investisseurs français et internationaux.

SIPAREX

Fondé en 1977, à Lyon, avec le soutien d'industriels de premier plan (dont MICHELIN, RHÔNE-POULENC – devenu SANOFI, COFRADEL – Groupe AUCHAN), Siparex est aujourd'hui l'un des tout premiers groupes de capital investissement en France spécialisé dans le financement et l'accompagnement des entreprises de tailles petite, moyenne et intermédiaire.

Siparex gère aujourd'hui plus de 1,2 Md€ représentant un portefeuille de près de 300 entreprises couvrant tout le territoire français et tous les secteurs d'activité. Parmi les 900 entreprises financées par Siparex sur presque quatre décennies, nombre d'entre elles sont passées d'une position régionale à celle de leaders internationaux sur leur marché.

L'Investissement Régional qui consiste à accompagner des TPE et PME de croissance dans des secteurs d'activités très diversifiés – industrie, services, distribution, représente des actifs gérés par Siparex.

Poursuivant une stratégie de croissance entrepreneuriale à l'horizon de 2020, Siparex aspire à devenir un acteur complet du financement à long terme en fonds propres et quasi-fonds propres des PME / ETI non cotées en bourse. Le lancement d'une nouvelle offre flexible de mezzanine procède de cette vision élargie des besoins de financement de l'économie réelle qui a conduit Siparex à compléter les solutions de fonds propres – proposées par l'activité dite MidMarket – par des instruments de crédit.

